

## Comment saisir une demande de FDL ?

Rendez-vous sur l'application :

[https://dafor.ac-creteil.fr/fmi/webd/ Formations Locales EAFC](https://dafor.ac-creteil.fr/fmi/webd/Formations Locales EAFC)



Vous pourrez choisir dès la page d'accueil de **saisir une demande de FDL**.

Vous aurez accès à un catalogue de **formations transversales et disciplinaires** dans lequel vous pourrez choisir la plus adaptée au besoin identifié.

Pour en savoir plus sur les **Formations Déclinées Localement** :

<https://gqr.sh/dtQX>



Les correspondants de l'EAFC, des interlocuteurs à votre écoute pour accompagner vos projets de formation à l'échelle locale



<https://gqr.sh/8eLN>

# École académique de la formation continue

## Les FDL

Formations Déclinées Localement

Mode d'emploi à l'intention des pilotes pédagogiques sur les territoires

Chefs d'établissement, de division ou de service, inspecteurs, responsables de mission

Année 2025-2026

## Qu'est-ce qu'une FDL ?

Une FDL est une formation à **candidature individuelle** en **regroupement local**.

C'est une opportunité pour travailler avec d'autres collègues, pour échanger des pratiques, apprendre avec et de ses pairs sur un même territoire éducatif.



Elle répond à un **besoin de formation disciplinaire** ou **transversale** partagé par des collègues exerçant dans un même territoire ou dans une même structure.

Les contenus sont **élaborés par les responsables pédagogiques** de la formation, ajustables au contexte local.

La durée varie entre **3 et 12 heures** en fonction des objectifs.

## Pourquoi demander une FDL ?



Vous avez, en tant que pilote pédagogique, identifié un **besoin qui concerne un nombre restreint** de collègues d'un établissement ou d'un service.

Vous avez constaté un **besoin commun** de formation disciplinaire ou transversal lors d'échanges avec des personnels ou dans le cadre de réunions à l'échelle du territoire.

Vous souhaitez encourager le **travail collaboratif** et les **échanges de pratiques** :

- en inter-degrés
- entre collègues de plusieurs établissements ou services

## Qui peut demander une FDL ?

La demande peut être à l'initiative :



D'un inspecteur disciplinaire

D'un des inspecteurs référents du district ou de la circonscription

D'un chef d'établissement, de division ou de service, porteur du projet

D'un responsable de mission pédagogique

La demande peut être saisie par :



Le chef d'établissement, de division ou de service qui accueille la formation

Le coordonnateur / la coordonnatrice du réseau de l'Éducation Prioritaire en lien avec l'IEN concerné

Le correspondant EAFC en lien avec le ou les porteur(s) du projet